

Permanences :
Lundi 13h à 17h
Jeudi 13 h à 17 h
☎ 03 84 81 01 21
Et sur RDV auprès du Maire
☎ 06 37 21 85 38
mairie.romain.39@wanadoo.fr



MAIRIE FÊTE DE NOËL

16 décembre 2022

Place de Vigearde 18h00

Place de Romain 18h30

La Mairie de Romain-Vigearde vous convie à 18h00 sur la place de Vigearde puis 18h30 sur la place de Romain pour la distribution des cadeaux par le Père-Noël aux enfants de moins de 10 ans.

Des boissons et un vin chaud sera offert aux parents.



MAIRIE de ROMAIN



Procès-verbal du Conseil Municipal **Séance du 29 novembre 2022**



Présents : Mmes Mmes Aurélie CHANCENOTTE, Marie CHANCENOTTE,
Mms. Robert GRUET, Gérard GRENOT, Alain BELOT, Patrice
CHANCENOTTE, Johann THERY

Absent excusé : Julie GRUET donnant procuration à Mr GRUET Robert
Secrétaire de séance : CHANCENOTTE Marie

Début de séance : 18h33

+ Approbation du compte rendu du 15 septembre 2022

Approbation à l'unanimité du compte-rendu.

+ Délibération N° 032/2022 : Statut CCJN

Mme le Maire expose qu'une modification des statuts de la Communauté de commune de Jura Nord doit être faite concernant la restitution du parc de Gendrey à la commune de Gendrey. En effet, la CCJN souhaite rendre la compétence du parc à la commune : création, aménagement, entretien, et gestion de la zone. Une délibération doit être prise par toutes les communes de la CCJN.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

+ Délibération N° 033/2022 : Rapport de la CLECT

Mme le Maire expose le rapport de la CLECT soumis par la CCJN, il s'agit de la commission locale d'évaluation des charges transférées : c'est la différence charges/recettes versées à la CCJN. La commune doit verser

La commune doit reverser 14 853 euros à la CCJN.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

+ Délibération N° 034/2022 : Attributions de compensation

Mme le Maire expose que le conseil municipal doit voter la méthode de calcul des attributions de compensations définitives 2020 et 2021. La méthode de calcul sert de base pour le calcul de la CLECT. Le conseil communautaire a voté la méthode dérogatoire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la méthode dérogatoire.

✚ Délibération N° 035/2022 : Eau

Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité des services publics 2021 de l'eau, transmis par l SIEVO.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce rapport.

✚ Délibération N° 036/2022 : Assiette 2023

Mme le Maire présente état d'assiette 2023, les parcelles exploitées seront 17a 18a19a 31a sur Romain.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

✚ Délibération N° 037/2022 : Devis travaux 2023

Mme le maire expose le devis des travaux sylvicoles pour 2023, d'un montant de 2 713.44 TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis.

✚ Délibération N° 038/2022 : Association foncière

Mme le maire expose que le conseil municipal doit élire trois membres de l'association foncière qui siègeront ces 6 prochaines années. Les membres choisis doivent être des propriétaires de terrain agricoles. Mme le maire propose Denis Martin, Serge Chancenotte et Alexandre Fassenet.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

✚ Délibération N° 039/2022 : Numérotation maison

Mme le maire expose qu'il faut numéroter les parcelles 111, 112 et 113 qui sont numérotés dans l'ordre 11 C 11 D 11 E. La parcelle après le 24 grande rue sera numéroté le 24 BIS.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Informations diverses

- Effacement rural : le SIDEC ne souhaite pas intervenir sur l'ensemble de la commune car les routes sont neuves, sauf sur la place à romain : cout de 16 165.69 euros pour l'effacement des câbles. Ce devis est à ce jour à titre informatif.
 - La secrétaire sera stagiairisée le 01 janvier 2023, au terme d'une période d'un an elle sera titularisée sur son poste de secrétaire de Mairie.
- PLUI : réunion publique du 30/11/12, un retour a été fait par Jura Nord, il est disponible sur le panneau d'affichage de la Mairie et sur notre site Facebook
- Bois : Au cours de visites en forêt communales, la commission bois a constaté la présence de plusieurs tas de bois, façonné en bout d'un mètre sur le parterre de la parcelle 13 et ces alentours. Ces piles seraient présentes depuis au moins 18 mois, et gênent fortement les travaux sur cette parcelle. Je remercie le propriétaire de bien vouloir se manifester rapidement, l'enlèvement de ces piles devant se faire dans les plus brefs délais. Sans réponse la commune se réservera le droit de reprendre ce bois.
- Architecte : un devis va être demandé à un architecte pour la création d'un nouveau logement communal.
 - Les travaux du cimetière sont terminés, nous adressons nos remerciements aux 3 bénévoles pour avoir enlevé la haie.
 - Extincteur : un extincteur a été installé à l'abribus de Vigearde.
- **RAPPEL : à partir de 2023 le compte-rendu ne sera adressé en version papier qu'aux personnes nous en ayant fait expressément la demande.** Vous pouvez encore vous inscrire pour la réception papier, à défaut vous recevrez la version numérique par mail.

Fin de séance 19h50.

Le conseil municipal vous souhaite de
Bonnes fêtes de fin d'année !

Mme le Maire
Aurélie CHANCENOTTE

